

## Commune de Donzenac

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

n° 0020-04/2023

SEANCE DU 06 AVRIL 2023

*L'An deux mil vingt-trois, le six avril, à vingt heures trente minutes,*

Le Conseil Municipal de la Commune de Donzenac, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, à la Mairie de Donzenac, sous la présidence de Monsieur Yves LAPORTE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 31 mars 2023

Nombre de conseillers municipaux : - en exercice : Vingt-trois  
- présents : Vingt  
- votants : Vingt-et-un

Présents : LAPORTE Yves - VALADAS Yolande - CHEVREUIL Jean-François - DUTOIT Pauline - SICARD François - CONJAT Annette - REPARAT Fabrice - DUMAS Michelle - FANTOU Joël - CHANTALAT-DOULCET Annabelle - FRONTY Alain - O'CARROLL Ciara - LAROZE Thierry - CRUNELLE-ROCHE Pascale - POUCH Laurent - MONTEIL Michel - DUFOUR - LARIDAN Nicoletta - CANOU Daniel - DEYZAC Rozalia - BESANGER Louis

Absent(s) excusé(s) : BURGEVIN François - FARIGOULE Claire - GRIFFON Evelyne

Pouvoir(s) : de BURGEVIN François à MONTEIL Michel

Secrétaire : DEYZAC Rozalia

### Demande d'aliénation d'un passage public

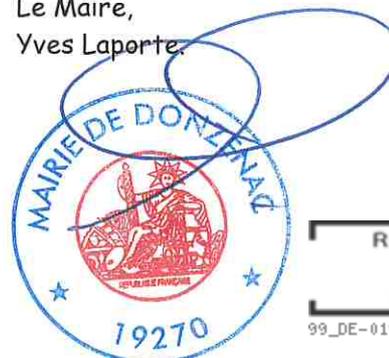
Vu le courrier de Mme Marie-Christine Chastang sollicitant l'aliénation d'une partie de la voie publique sis au droit des parcelles cadastrées section AS n° 313-314-318, au niveau du n° 6 de la rue Ventadour, dont elle assure l'entretien et qui dessert uniquement son garage ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **PREND CONNAISSANCE** du courrier de Mme Marie-Christine Chastang sollicitant l'aliénation d'une partie de la voie publique sise au droit des parcelles cadastrées section AS n° 313-314-318 ;
- **PREND ACTE** de la désaffectation dudit passage ;
- **AUTORISE** le Maire à organiser l'enquête publique nécessaire à son déclassement et à son aliénation au profit de Mme Chastang ;
- **DONNE TOUS POUVOIRS** au Maire pour entreprendre toutes les diligences nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Vu pour extrait certifié conforme  
Donzenac, le 06 avril 2023

Le Maire,  
Yves Laporte



REÇU EN PREFECTURE

le 11/04/2023

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-019-211907209-20230406-D\_0020\_04\_2

